Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 057-245700695-20261029-A2026_43_SI-AI

République Française
Département de la Moselle

ARRETE DU PRESIDENT 2026-43

portant attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur [redacted], Directeur Général des Services

Vu l'article L. 5211-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 721-3 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2022-250 du 25 février 2022,

Vu l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale,

Vu l'article 82 du Code général des impôts,

Vu la décision n° 4 du Bureau communautaire en date du 4 mai 2021 modifiant les modalités d'attribution de véhicules de fonction et de service aux agents de la CCCE,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-26 en date du 12 novembre 2020 portant attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur [redacted], Directeur Général des Service,

Considérant l'acquisition d'un nouveau véhicule en LOA et la cession de l'ancien véhicule attribué au Directeur Général des Services de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

ARRETE

Article 1 :
L'arrêté du Président n° 2020-26 en date du 12 novembre 2020 portant attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur [redacted] Directeur Général des Service est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 :
En raison des missions confiées, Monsieur [redacted], Directeur Général des Services, domicilié [redacted], est doté du véhicule de fonction de marque DACIA immatriculé [redacted]
Ce véhicule pourra être indifféremment utilisé tant pour usage professionnel que privatif. Le véhicule sera remisé au domicile de l'agent.

Article 3 :
Cette autorisation cessera automatiquement lorsque Monsieur [redacted] n'exercera plus les fonctions concernées. L'agent devra remettre le véhicule à disposition de la CCCE.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20261029-A2026_43_SI-AI

Article 4 :
Le présent arrêté s'exercera sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Article 5 :
Ampliation du présent arrêté sera adressé à Madame le Comptable du Trésor public et à l'intéressé.

Fait à Cattenom, le 29 octobre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président

Notification du présent arrêté,
le 29/10/2026

L'agent soussigné atteste avoir pris connaissance de la décision n° 4 du Bureau communautaire du 4 mai 2021

[redacted]
(signature)